

FRUCTIFRANCE EURO (C)

FR0000029563

Identité

Nature	SICAV
Devise comptable	EUR
Zone géographique prépondérante	Zone Euro

Caractéristiques financières

Classification AMF	Actions de pays de la zone euro
Degré minimum d'exposition au risque action	90,00 %
Durée minimum de placement recommandée	Supérieure à 60 mois

Indice de référence

Libellé de l'indice de référence	MSCIE EMU
----------------------------------	------------------

Charges & Frais

Frais de gestion	Directs Maximum 0,80 % TTC Indirects Maximum 0,90 % TTC
Taux de Frais réel sur Encours	31/12/2008 : 1,50%

Informations temporelles

Date du calcul de la Performance	31/12/2009
Nombre de parts	2 700 987,00
Actif net (million devise)	189,17714
Date du dernier actif net	31/12/2009
Catégorie de la notation	Actions Europe
Notation EuroPerformance-Edhec	⊕⊕
Exposant de Hurst	0,48
Alpha	-2,79
Fréquence	Quotidien

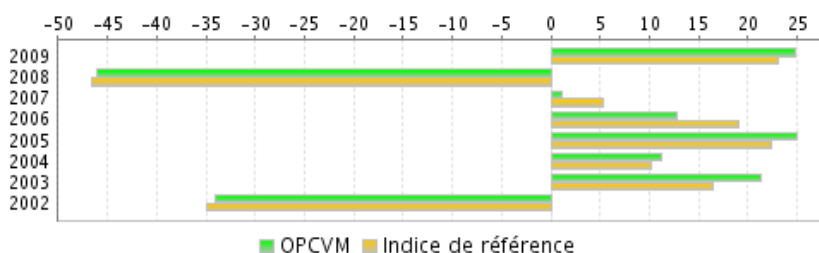
Organismes

Société de gestion	NATIXIS ASSET MANAGEMENT 21 QUAI D AUSTERLITZ 75013 PARIS
--------------------	--

Performances

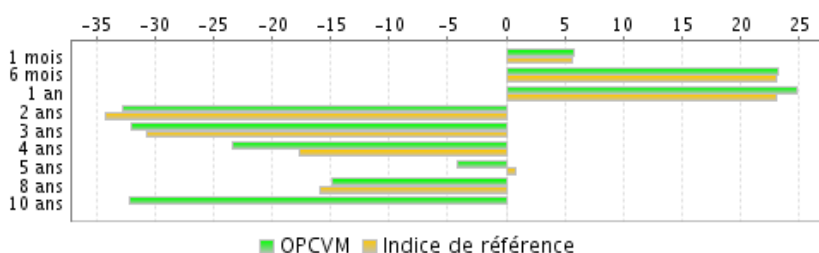
Performances annuelles (en %)

Année	OPCVM	Indice
2009	24,85	23,06
2008	-46,14	-46,58
2007	1,04	5,32
2006	12,83	18,97
2005	24,96	22,41
2004	11,18	10,13
2003	21,28	16,38
2002	-34,05	-34,94



Performances glissantes (en %)

Année	OPCVM	Indice
1 mois	5,70	5,58
6 mois	23,16	23,00
YTD	24,85	23,06
1 an	24,85	23,06
2 ans	-32,76	-32,76
3 ans	-32,06	-30,77
4 ans	-23,34	-17,64
5 ans	-4,21	0,82
8 ans	-14,82	-15,94
10 ans	-32,13	-



Volatilités

Volatilités annuelles (en %)

Année	OPCVM
2009	26,73
2008	41,63
2007	15,95
2006	13,89
2005	10,16
2004	12,22
2003	19,90
2002	32,82

Volatilités mensuelles (en %)

Année	OPCVM
1 an	26,73
2 ans	28,81
3 ans	24,29
4 ans	21,60
5 ans	20,30
8 ans	20,82
10 ans	21,08

Informations complémentaires

Objectif de gestion

La SICAV est un OPCVM nourricier du fonds maître NATIXIS ACTIONS EUROLAND (part ID), dont l'objectif de gestion est de « surperformer l'indice MSCI EMU (libellé en euro) ».

Sa performance sera inférieure à celle de son maître, du fait notamment des frais de gestion propres au nourricier.

- INDICATEUR DE REFERENCE : La SICAV a le même indicateur de référence que le fonds maître NATIXIS ACTIONS EUROLAND, soit : « L'indicateur de référence est le MSCI EMU (dividendes Nets Réinvestis, cours de clôture).

L'indice MSCI (Morgan Stanley Capital International) EMU (European Monetary Union) est un indice large représentatif des places boursières de la zone euro, dans leur ensemble. L'indice vise à représenter l'essentiel de la capitalisation des places concernées tout en reflétant l'importance boursière des sociétés. Il est ainsi constitué majoritairement de grandes valeurs, incluant les très grandes valeurs et de certaines valeurs moyennes, dont les poids sont déterminés en fonction de leur capitalisation et de leur flottant. La valeur de l'indice est publiée chaque jour notamment sur le site www.msci.com.

L'indice est composé de plusieurs centaines de valeurs, ce nombre pouvant fluctuer en fonction de l'entrée éventuelle de nouveaux pays dans la zone euro, de nouvelles cotations ou de radiations, de décisions scientifiques de MSCI. »

Orientation de placement

La SICAV FRUCTIFRANCE est un OPCVM nourricier du FCP NATIXIS ACTIONS EUROLAND (part ID), l'OPCVM maître. L'investissement sera réalisé au travers le FCP maître et à titre accessoire en liquidités.

Rappel de l'objectif de gestion du fonds maître : Le FCP vise à surperformer l'indice MSCI EMU (libellé en euro).

Rappel de la stratégie d'investissement du fonds maître :

1- LA STRATEGIE UTILISEE : Le FCP met en œuvre une gestion active portant essentiellement sur des actions appartenant à l'indice référentiel et plus marginalement sur des actions de la zone euro n'appartenant pas à cet indice et des positions minoritaires sur les marchés dérivés. La construction du portefeuille répond à une approche descendante ("top down") pour l'exposition aux marchés d'actions et la détermination de l'allocation sectorielle. Cette approche repose sur une analyse macro-économique mondiale et appliquée à l'Europe, qui conduit à un scénario prospectif dont les conséquences sont analysées en termes de profits des entreprises, et déclinées par secteur d'activité. Enfin, la prise en compte de la valorisation boursière des marchés et des secteurs permet de confronter ce scénario avec les hypothèses implicites du marché et de déterminer le niveau d'attractivité des marchés et des secteurs.

Parallèlement, une approche ascendante ("bottom-up") permet de compléter la démarche en déterminant le choix des pondérations des valeurs de l'indice tout comme la sélection d'éventuelle valeurs hors indice. Cette approche repose sur une analyse des caractéristiques propres de chaque société, au travers de ses perspectives d'activité et de rentabilité, synthétisées par les ratios usuels (bénéfice par action - "price earnings ratio" actuel et projeté, valeur d'entreprises sur ventes - "enterprise value to sales / to free-cash-flow", capitalisation - "book value" etc), ainsi que sur ses caractéristiques bilantielles. A l'intérieur d'une pondération sectorielle définie, les sociétés sont ainsi sélectionnées pour leur attractivité absolue et relative à leurs pairs.

L'utilisation des produits dérivés répond à des stratégies de couverture, de dynamisation, d'extraction de liquidités et d'optimisation des cours d'entrée et de sortie; elles sont essentiellement réalisées sur des horizons courts.

2 - LES ACTIFS ET INSTRUMENTS FINANCIERS UTILISES : 2-1 Actions : Le FCP investit ses actifs en actions et valeurs assimilées (certificats d'investissement, droits ou bons de souscription ou d'attribution) de la zone euro à hauteur de 75 %, au moins (pour respecter le ratio d'éligibilité au PEA). L'exposition au marché actions sera comprise entre 90 % et 110 % des actifs du FCP. L'essentiel des investissements est concentré sur des valeurs de grandes capitalisations appartenant à l'indice MSCI EMU. Les éventuelles valeurs hors indice sont exclusivement choisies parmi les actions de la zone euro, majoritairement parmi les grandes et moyennes valeurs.

2-2 Titres de créance et instruments du marché monétaire : Le FCP peut détenir des obligations et instruments monétaires d'émetteurs privés ou d'Etat de la zone euro : titres de créance négociables d'une durée inférieure à 1 an et plus généralement de moins de trois mois. La fourchette de détention sera comprise entre 0 et 10% de l'actif. Il n'y a pas de répartition prédéfinie entre dette privée et dette publique.

Le FCP pourra utiliser dans la composition de son portefeuille les titres de créance et les instruments du marché monétaire suivants, sans devoir respecter une répartition prédéfinie entre les deux catégories d'instruments financiers : - Obligations à taux fixe, convertibles ou à taux variable. - Titres de créance négociables (TCN), billets de trésorerie (BT), certificats de dépôt négociables (CDN), bons à moyen terme négociables (BMTN), bons d'institutions financières spécialisées (BIFS), bons du trésor (BTAN et BTF), euro commercial papers (ECP).

En ce qui concerne la notation des émetteurs, la Société de Gestion prévoit de ne pas acquérir de titres de créance notés "spéculatifs". Aussi, les émetteurs ayant une notation, au moment de l'acquisition, inférieure à : - BBB - (source S&P ou Fitchrating) ou Baa3 (source Moody's*) ; - A2 (source S&P) ou P-2 (source Moody's) ou F2 (Fitchrating) pour les émetteurs ne bénéficiant pas d'une notation à long terme et pour des titres de créance dont la maturité est inférieure à 1 an sont, a priori, écartés des portefeuilles.

Exceptionnellement et pour des courtes durées de détention le FCP peut acquérir des obligations avec une durée de vie pouvant aller jusqu'à 10 ans.

Pour réaliser ses objectifs de gestion, le FCP peut également investir dans des obligations convertibles à dominante action.

*Un émetteur noté Baa3 par Moody's n'appartient pas à la catégorie "spéculative". Néanmoins, ses paramètres financiers peuvent présenter une certaine sensibilité à des événements endogènes ou exogènes.

2-3 Actions et parts d'autres OPCVM ou Fonds d'Investissement : Le FCP peut détenir jusqu'à 10 % de son actif en actions ou parts d'OPCVM français ou européens coordonnées. Dans cette même limite, le FCP pourra être investi en OPCVM bénéficiant d'une procédure allégée ou dans des OPCVM à règles d'investissement allégées sans effet de levier.

Les OPCVM ou OPC détenus par le FCP peuvent être gérés par la société de gestion ou une société juridiquement liée au sens du Décret 89-623.

2-4 Instruments dérivés : Le FCP pourra investir sur des instruments financiers à terme (dérivés) négociés sur des marchés réglementés ou organisés, français et étrangers ou de gré à gré et, en particulier, et de manière non exhaustive recourir à des contrats à terme, des options, des changes à terme.

Dans ce cadre, et en vue de réaliser l'objectif de gestion, le gérant pourra prendre des positions en vue de :

- Couvrir partiellement l'exposition du portefeuille au marché d'actions ou à certains secteurs, au travers de positions sur instruments sur indices généraux ou sectoriels, ou l'exposition du portefeuille à certaines valeurs en particulier au travers d'instruments sur actions.

- Reconstituer une exposition synthétique au marché d'actions en général (instruments sur indices généraux), à certains secteurs d'activité (instruments sur indices sectoriels) ou à certaines valeurs (instruments sur actions).

- Augmenter l'exposition du portefeuille au marché en général, à certains secteurs d'activité ou à certains titres en particulier (au travers d'instruments respectivement sur indices généraux, sectoriels ou sur actions).

2-5 Titres intégrant des dérivés : Le FCP pourra, également intervenir sur des titres intégrant des dérivés à savoir : bons de souscription, warrants ou BMTN/EMTN indexée sur des références actions ou indices.

L'utilisation des titres intégrant des dérivés vise à atteindre l'objectif de gestion du FCP en permettant de moduler l'exposition du portefeuille à certains titres en particulier. Les bons de souscription pourront être reçus de façon passive (émission de bons ou droits alloués aux porteurs d'actions dans le cadre d'une opération sur le capital de la société) ou de façon active (bons ou droits acquis sur le marché secondaire dans le but d'augmenter l'exposition de l'actif à une société en particulier).

Le FCP pourra utiliser les instruments dérivés (2-4) et les titres intégrant des dérivés (2-5) dans la limite de 100% l'actif net. 2-6 Dépôt : Le FCP peut effectuer des dépôts au sens de l'article 2-1 du décret 89-623, modifié. Ces dépôts qui permettent de gérer tout ou partie de la trésorerie du FCP contribuent, dans ce cadre, à la réalisation de l'objectif de gestion.

2-7 Liquidités : Le FCP peut détenir des liquidités dans la limite des besoins liés à la gestion des flux de l'OPCVM.

2-8 Emprunts d'espèces : Le FCP pourra être emprunteur d'espèces dans la limite de 10% de son actif, si son compte espèces venait temporairement à être en position débitrice en raison de ses opérations (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscription / rachat...).

2-9 Opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres : Le FCP pourra recourir aux opérations décrites, ci dessus :

- opérations de cession temporaire d'instruments financiers (prêts de titres, mises en pension)

- opérations d'acquisition temporaire d'instruments financiers (emprunts de titres, prises en pension) en vue de gérer sa trésorerie et d'optimiser les revenus et les performances du FCP.

Profil de risque

La SICAV a le même profil de risque que le fonds maître NATIXIS ACTIONS EUROLAND, tel que repris ci- après : Rappel du profil de risque du fonds maître : Le FCP sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par le gérant dans le cadre de la stratégie d'investissement décrite au paragraphe précédent. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers sur lesquels le FCP sera investi.

La valeur liquidative est susceptible de connaître une volatilité élevée du fait des instruments financiers qui composent son portefeuille. Dans ces conditions, le capital investi pourrait ne pas être intégralement restitué y compris pour un investissement réalisé sur la durée de placement

recommandée.

Risque actions : Il s'agit du risque de dépréciation, des actions et/ou des indices, lié à l'investissement et/ou à l'exposition du portefeuille en actions ou à des indices.

En raison de sa stratégie d'investissement, le FCP est soumis à un risque actions important, le niveau d'exposition du portefeuille du FCP aux actions étant compris entre 90 % et 110% de l'actif.

La réalisation de ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Risque de taux : Il s'agit du risque de dépréciation des instruments de taux découlant des variations des taux d'intérêts.

En raison de sa stratégie d'investissement, le FCP est soumis à un risque faible. En effet, le portefeuille du FCP investi en instruments de taux sera inférieur à 10 % de l'actif et les titres de créance détenus auront une durée de vie inférieure à 1 an. Exceptionnellement et pour de courtes durées de détention, le FCP peut acquérir des obligations avec une durée de vie pouvant aller jusqu'à 10 ans.

La réalisation de ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Risque de crédit : Il s'agit du risque de défaillance de l'émetteur et du risque de dépréciation pouvant affecter les titres en portefeuille résultant de l'évolution des marges émetteurs ou « spreads » de crédit de toutes les catégories de titres de créance en portefeuille. En raison de sa stratégie d'investissement le FCP est soumis à un risque de crédit très faible : il est exposé aux marchés titres de créance à moins de 10 % de son actif. En outre, ce type d'investissement reste accessoire, dans un objectif de gestion de la trésorerie du fonds.

La réalisation de ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Risque de change : il s'agit du risque de baisse des devises - hors euro- de cotation des instruments financiers sur lesquels est investi l'OPCVM par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro.

En raison de sa stratégie d'investissement, le FCP n'est pas soumis à un risque de change. Si, exceptionnellement, le risque de change peut apparaître, il sera couvert et il n'aura pas d'impact pour l'investisseur.

La réalisation de ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Risque de contrepartie : le FCP utilise des instruments financiers à terme, de gré à gré, et/ou a recours à des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le FCP à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant la conduire à un défaut de paiement.

La réalisation de ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Le recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés est susceptible de limiter ou augmenter le risque actions et accessoirement de couvrir le risque de change, dans les limites décrites ci dessus, et au paragraphe « STRATEGIE D'INVESTISSEMENT ».

Souscripteurs concernés

Tous souscripteurs. La SICAV est plus particulièrement destinée à des particuliers.

Durée minimale de placement recommandée : 5 ans.

Lieu de publication de la VL

La valeur liquidative est disponible auprès : -de la société de gestion : NATIXIS EPARGNE FINANCIERE GESTION 21 Quai d'Austerlitz 75634 Paris cedex 13 - Site internet : www.opcvm.natixis.fr - des guichets des Banques Populaires régionales et de NATIXIS.
- Serveur vocal (0.34€/minute TTC : 08.92.68.22.00)

Detail de la garantie

Néant

Les données chiffrées n'ont qu'une valeur indicative et informative. Natixis Assurances décline toute responsabilité quant à la pertinence, l'exactitude ou l'opportunité des informations contenues, ces dernières ne préjugent pas des performances futures.

Pour de plus amples informations, le prospectus est disponible auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) pour les OPCVM de droit français

Cette fiche est purement commerciale et ne remplace en aucun cas la notice AMF ou le prospectus du support.